

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juin 2020 : la reprise est tirée par les modèles hybrides et électriques

En juin 2020, 19 109 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 14 % par rapport à juin 2019. Cette hausse fait suite à trois mois d'effondrement des ventes (- 63 % en mars, - 82 % en avril et - 29 % en mai), liés au confinement de la population. Le rebond des immatriculations est la conséquence de la réouverture des concessions et du renforcement des aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion). En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont baissé de 12 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 11 %, ont représenté 57 % des immatriculations du mois de juin. Le redressement des ventes a concerné les modèles hybrides (+ 131 %) et électriques (+ 293 %) qui représentent désormais une immatriculation sur cinq. Le gazole (- 8,6 %) et l'essence (- 0,5 %) ont continué de reculer.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a rebondi de 12 % en juin. Sur un an, ses ventes se sont repliées de 9,2 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	4 339	2 040	767	1 533	2 242	10 921
Cyclomoteur	349	169	52	97	329	996
Motocycle	454	204	90	209	235	1 192
Voiturette	22	21	3	16	18	80
Remorque légère et caravane	210	131	59	120	141	661
VASP léger	427	238	62	119	211	1 057
Autobus et autocar	6	2	3	1	1	13
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 525	482	150	230	409	2 796
Camion	44	18	10	47	32	151
Tracteur routier	96	39	31	14	50	230
Semi-remorque	63	31	23	13	34	164
Remorque lourde	5	6	11	6	4	32
VASP lourd	4	5	3	9	9	30
Tracteur agricole	100	95	51	55	88	389
Engin agricole (autre que tracteur)	70	114	64	61	88	397
Ensemble	7 714	3 595	1 379	2 530	3 891	19 109

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

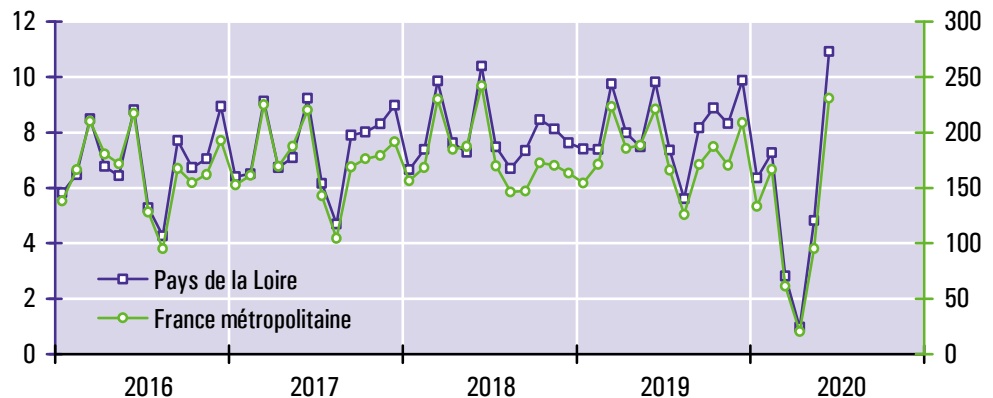
En juin 2020, 10 921 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 11,2 % par rapport à juin 2019, nettement plus importante que celle observée en France métropolitaine (+ 4,4 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont régressé de 14,9 % dans la région et de 17,8 % dans l'Hexagone.

Après la chute des ventes (– 71 % en mars, – 88 % en avril et – 36 % en mai) due à la fermeture des commerces non essentiels du 17 mars au 10 mai, le redressement de juin s'explique par deux phénomènes.

D'une part, les concessions ont bénéficié du rattrapage d'une partie des intentions d'achat de véhicules qui n'avaient pas pu être satisfaites pendant le confinement. D'autre part, de nouveaux clients se sont manifestés suite au plan gouvernemental en faveur des constructeurs français et des véhicules propres, mis en œuvre à la fin du mois de mai. Ce plan comprend notamment une majoration du bonus pour les voitures électriques, une réintégration des motorisations hybrides rechargeables dans les modèles éligibles, une augmentation de la prime à la conversion et un réhaussement de son plafond de revenu fiscal.

Ces mesures ont entraîné une augmentation de 171 % des ventes de motorisations hybrides et électriques par rapport à juin 2019. Leur part s'est ainsi élevée le mois dernier à 21 % de l'ensemble des immatriculations de voitures neuves, contre 19 % lors du premier semestre et 9 % au cours de l'année 2019.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

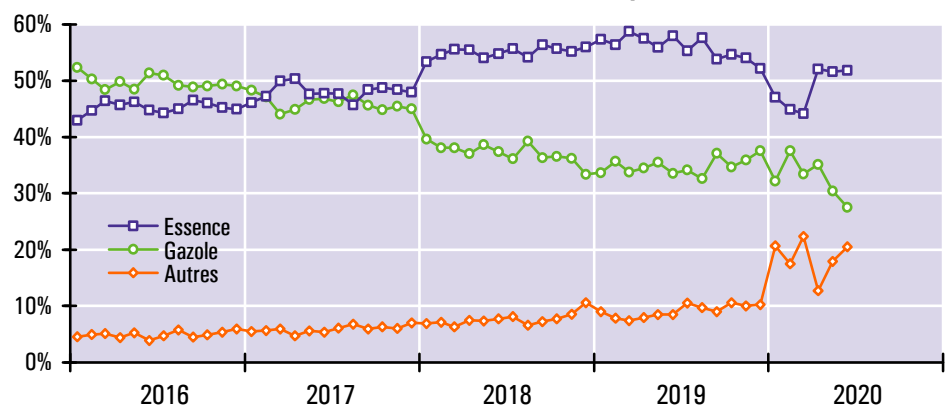
	Juin 2020			Juillet 2019 à juin 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	4 339	40 %	+ 8 %	31 483	39 %	– 14 %
Maine-et-Loire (49)	2 040	19 %	+ 6 %	16 124	20 %	– 15 %
Mayenne (53)	767	7 %	+ 30 %	5 309	7 %	– 17 %
Sarthe (72)	1 533	14 %	+ 8 %	12 273	15 %	– 16 %
Vendée (85)	2 242	21 %	+ 20 %	16 187	20 %	– 14 %
Essence	5 666	52 %	– 0,5 %	42 380	52 %	– 22 %
Gazole	3 010	28 %	– 9 %	27 698	34 %	– 18 %
Hybride	1 451	13 %	+ 131 %	7 495	9,2 %	+ 23 %
Électricité	793	7,3 %	+ 293 %	3 515	4,3 %	+ 104 %
Autres motorisations	1	0,0 %	– 75 %	288	0,4 %	+ 1152 %
Personnes morales	4 376	40 %	– 6 %	39 661	49 %	– 5 %
Personnes physiques	6 545	60 %	+ 27 %	41 715	51 %	– 22 %
Ensemble	10 921	100 %	+ 11 %	81 376	100 %	– 15 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juin 2020 et celles de juin 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

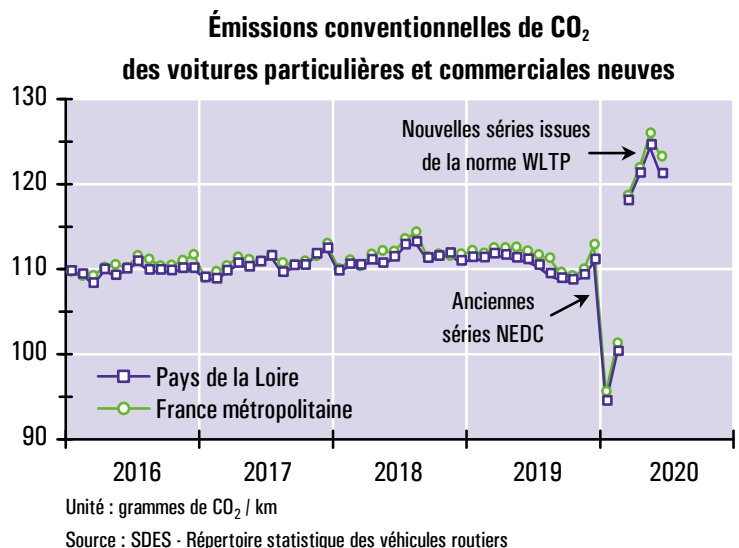
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 120,9 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO₂/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

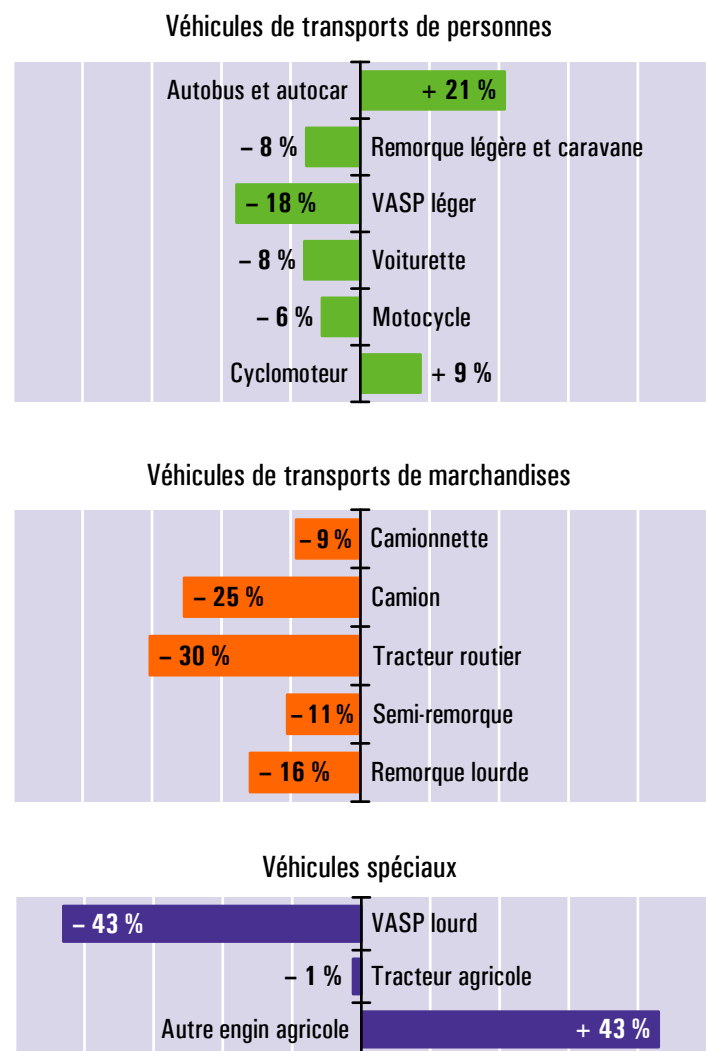
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de juin ont été nettement supérieures à celles de la même période de 2019, de + 62 % pour les cyclomoteurs à + 23 % pour les remorques légères et les caravanes. Dans des volumes moindres (cf. tableau de la première page), les segments des autobus / autocars (- 68 %) et des voiturettes (- 6 %) ont fait exception.

Après cinq baisses consécutives imputables à la mise en sommeil du négoce de poids lourds et au contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont accrues en juin de 2,6 % par rapport à la même période de 2019. En cumul annuel, les cinq catégories de véhicules sont en recul.

Autorisé par dérogation à rester ouvert lors de la crise sanitaire, le machinisme agricole avait été le segment le moins touché par les restrictions de déplacement. Il a par conséquent assez peu bénéficié de déconfinement de la population. Les ventes de tracteurs ont ainsi reculé de 6 % par rapport à juin 2019.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2019 à juin 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2018 à juin 2019)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).